

Liste de vérification visant à prévenir les risques de glisser, de trébucher ou de chuter

Cette liste de vérification a pour objet de répertorier les risques de glisser, de trébucher et de chuter susceptibles d’être présents dans vos installations.

Il est recommandé de mettre à jour cette liste de vérification à des intervalles réguliers. Ces derniers doivent être établis en prenant soigneusement en considération les lieux environnants (intérieurs et extérieurs), le volume de la circulation piétonne et des utilisateurs des installations (c’est-à-dire leur âge, leurs handicaps (le cas échéant), etc.).

À chaque élément pour lequel vous indiquez « Oui », vous devez fournir des détails dans la colonne « Action requise ».

Cette liste de vérification doit être conservée dans les dossiers aussi longtemps que nécessaire en vue de se prémunir contre d’éventuelles réclamations et stockée dans une base de données électronique dont il faut faire des copies de sauvegarde à intervalles réguliers.

Information générale							
Nom de l’installation							
Date d’inspection							
Adresse municipale		Ville		Province		Code postal	
Remplie par				Titre du poste			
Adresse courriel				N° de téléphone			

Zones de stationnement	Oui	Non	S.O.	Action requise
Les éléments suivants sont-ils peints dans une couleur vive et contrastée?				
Dos d’âne				
Butoirs de stationnement				
Bordures de trottoir				
Îlots				
Puisards de rue				
La peinture appliquée sur les éléments susmentionnés est-elle antidérapante?				
Les surfaces sont-elles en bon état (c’est-à-dire exemptes de fissures, de nids de poule et de dépressions)?				
Un budget est-il attribué à la réparation des surfaces de stationnement?				
Les poteaux d’éclairage sont ils en bon état?				
Tous les éléments d’éclairage sont-ils fonctionnels?				
Les puisards de rue sont-ils exempts de débris et en bon état?				
Des procédures d’enlèvement de la neige et de la glace sont-elles en place?				
Du sable et du sel sont-ils fournis et répandus convenablement?				

Trottoirs	Oui	Non	S.O.	Action requise
En pente pour empêcher l'accumulation d'eau (et la formation subséquente de glace)				
Surfaces en bon état (c'est-à-dire exemptes de fissures, de trous et de dépressions)				
Budget attribué à leur réparation				
Exempts de débris (c'est-à-dire de rognures de gazon, de feuilles, de déchets, etc.)				
Les systèmes d'irrigation n'y projettent pas d'eau				
Des procédures de déneigement et de déglçage en place				
Du sable et du sel fournis et répandus convenablement				

Rampes	Oui	Non	S.O.	Action requise
Rampes extérieures dont la surface est antidérapante (c.-à-d. du béton brossé, etc.)				
Rampes intérieures dont la surface est antidérapante (c.-à-d. du tapis ou du carrelage fixé, etc.)				
Surface des rampes sur un plan plat (c'est-à-dire ni concave ni convexe)				
Rampes se prolongeant dans le stationnement peintes d'une couleur vive et contrastée				
Peinture antidérapante appliquée				
Rampes munies de mains courantes des deux côtés				

Entrées	Oui	Non	S.O.	Action requise
Éclairage approprié fourni et en état de fonctionnement				
Les surfaces de marche sont				
antidérapantes				
exempts de débris et de déchets				
en bon état (c'est-à-dire sans fissures, saillies, dépressions, etc.)				
Les tapis d'entrée sont				
fournis pendant les intempéries (pluie, neige, etc.)				
en bon état (c.-à-d. aucun bord relevé, aucune déchirure, etc.)				
fixés solidement à la surface du sol				
remplacés régulièrement				

Passages intérieurs et revêtements de sol	Oui	Non	S.O.	Action requise
Éclairage approprié et fonctionnel fourni				
En bon état (c'est-à-dire sans fissures, saillies, dépressions, etc.)				
Exempts d'encombrements et d'obstructions				
Fils électriques et autres câblages enlevés ou recouverts convenablement				
Alignement des panneaux d'accès au plancher surélevé avec le plancher environnant				
Panneaux « Plancher mouillé » disponibles et installés aux endroits nécessaires				

Escaliers et paliers	Oui	Non	S.O.	Action requise
Éclairage approprié et fonctionnel fourni				
En bon état (c'est-à-dire sans fissures, saillies, dépressions, etc.)				
Surfaces d'escalier antidérapantes				
Contremarches uniformes en hauteur et en longueur				
Nez de marches solidement fixés				
Escaliers d'une largeur égale ou inférieure à 112 cm (44 pouces) et munis d'au moins une main courante				
Escaliers d'une largeur comprise entre 112 et 218 cm (44 et 86 pouces) munis de deux mains courantes				
Escaliers d'une largeur de plus de 218 cm (86 pouces) munis d'une ou de plusieurs mains courantes intermédiaires, de sorte que la distance entre les mains courantes n'excède pas 165 cm (65 pouces)				
Mains courantes installées entre 86 cm et 96,5 cm (34 pouces et 38 pouces) au-dessus de chaque contremarche				
Mains courantes saisissables en continu d'une volée d'escaliers à l'autre				
Paliers adjacents aux fenêtres munis d'une main courante				

Toilettes	Oui	Non	S.O.	Action requise
Éclairage approprié et fonctionnel fourni				
Surfaces de plancher en bon état (c'est-à-dire sans fissures, saillies, dépressions, etc.)				
Surfaces de plancher antidérapantes				
Inspectées et nettoyées régulièrement				
Tenue d'un registre détaillant les activités d'inspection et de nettoyage				
Raccords de plomberie (c.-à-d. pour les éviers, les toilettes, etc.) exempts de fuites				
Surfaces de plancher sans flaques d'eau				

Escaliers mécaniques	Oui	Non	S.O.	Action requise
Contrat d'entretien complet en place avec une entreprise qualifiée de service aux escaliers mécaniques				
Panneaux d'avertissement installés en haut et en bas des escaliers mécaniques				
Extrémités des marches d'escalier mises en évidence par une couleur vive et contrastée				
Éclairage des paliers supérieurs et inférieurs				

Ascenseurs	Oui	Non	S.O.	Action requise
Contrat d'entretien complet en place avec une entreprise qualifiée de service aux ascenseurs				
Éclairage approprié et fonctionnel dans les cabines d'ascenseur				
Cabines d'ascenseur munies de mains courantes				
Surface d'appui des cabines d'ascenseur située à moins de 1,30 cm (d'un demi-pouce) du plancher				

Résumé

Utilisez cet espace pour décrire l'état d'ensemble des installations en ce qui concerne les risques de glisser, de trébucher ou de chuter ainsi que les changements notables survenus depuis l'inspection précédente, les sujets de préoccupation et les mesures de suivi nécessaires.